Académie de Rouen

Certificat de Secourisme du Travail

Organisation des formations : se référer au site du cerp (Conseil pour l'Enseignement des Risques Professionnels) www.cerp.prd.fr

Opérations en ligne

La **saisie des formations** est effectuée par les **moniteurs** eux-mêmes, directement en ligne à partir du site du cerp (www.cerp.prd.fr/php). Le mode d'emploi est disponible dès l'accès au site (veiller à changer votre mot de passe)

Organisation académique : formations et recyclages d'élèves
(dans le cadre des établissements, en fonction des diplômes préparés)

moniteur	correspondant	INRS
• **Déclare** l'**ouverture** d'une session (**courriel au correspondant**) • **Edite** l'ouverture de session la signe et la remet au chef d'établissement pour signature (conserve un double signé par le chef d'établissement) • **Les moniteurs non validés** doivent mentionner dans **le cadre réservé aux messages** : 1ère formation, demande de la venue d'un instructeur X (négociation préalable), date, lieu, horaire. Envoient le message 3 semaines avant la date convenue	• envoie l'ordre de mission à l'instructeur	
• Saisit la liste des participants (saisir la date de naissance)		
• Edite le **procès-verbal**, le **signe**, le fait signer par le **2ème moniteur** et le **chef d'établissement** avant de l'envoyer au Bureau de Coordination de la Prévention des Risques Professionnels • Pour une première formation : la fiche individuelle de validation du moniteur SST, signée par l'instructeur et le moniteur, devra être envoyée au correspondant	• contrôle les procès verbaux • valide la clôture de la formation • déclenche l'édition des certificats • archive les originaux des procès verbaux de formation	• édite les certificats et les adresse aux moniteurs avec les aide-mémoire

Les recyclages donneront lieu à l'édition de nouvelles cartes et ne nécessiteront plus de timbres.

Les **CRAM/CGSS** disposent également d'un accès en ligne particulier pour exercer leur droit de regard et de contrôle-qualité en fonction de leur compétence géographique.

Pour les conditions de formation de moniteurs se référer au site www.cerp.prd.fr ou auprès du correspondant

Pascal LECARDINAL Coordonnateur EPRP Correspondant SST PRAP	Bureau de Coordination de la Prévention des Risques Professionnels 25 rue de Fontenelle 76037 Rouen cedex – Tél. et Fax : 02 35 14 77 48